

Résolution du Congrès Unia, 4 et 5 juin 2021

La pauvreté n'est pas un crime : stabilité de séjour pour les personnes migrantes !

Nous devons combattre la pauvreté, pas les pauvres !

La pandémie de coronavirus frappe durement les travailleuses et les travailleurs et renforce les discriminations structurelles comme les inégalités. La déréglementation, la précarisation, la flexibilisation du monde du travail, les politiques néolibérales antisociales du travail ont conduit à l'inégalité, à l'insécurité et à la discrimination avant même la pandémie. La pandémie a rendu visible la forte précarisation juridique et socio-économique et la vulnérabilité des personnes plus vulnérabilisées, parmi lesquelles font partie de nombreuses personnes migrantes.

Les personnes migrantes apportent une contribution essentielle au bon fonctionnement de la Suisse. Sans elles et sans eux, les secteurs essentiels ne pourraient pas toujours et partout garantir les services de base de la Suisse. Et pourtant, les personnes migrantes sont aujourd'hui particulièrement touchées par la crise du coronavirus. Elles vivaient déjà avec des angoisses existentielles, parce qu'elles sont souvent confrontées non seulement à la précarité financière, mais aussi à l'insécurité du droit de séjour. En effet, les personnes migrantes perdent leur permis de séjour ou d'établissement si elles sont au chômage pendant un certain temps ou si elles doivent recourir à l'aide sociale en raison d'une situation d'urgence. Même si elles sont nées ici ou qu'elles ont un permis d'établissement depuis plus de 15 ans, la crise du coronavirus a exacerbé leur précarité.

Luttons contre les causes de la pauvreté, pas contre les pauvres !

Nous n'admettons pas qu'une société accepte des conditions de travail précaires et des salaires bas qui suffisent à peine pour vivre, tout en rejetant la pauvreté que ces derniers engendrent. Le droit d'obtenir une aide en cas d'urgence est un droit fondamental inscrit dans la Constitution. L'aide sociale est financée par l'argent des contribuables. Les personnes migrantes paient aussi des impôts. Mais elles seront punies si elles font appel à l'aide de l'Etat. C'est discriminatoire et porte atteinte au principe de solidarité de l'État-providence et instrumentalise l'État-providence à des fins de politique migratoire. Exporter la pauvreté n'est pas un acte de solidarité, de reconnaissance et de responsabilité, mais un modèle égoïste que nous rejetons fermement.

Être pauvre n'est pas un crime ! Unia exige donc :

- Pas de double pénalité pour les travailleuses et les travailleurs sans nationalité suisse. Le recours à l'aide sociale dans les situations d'urgence ne doit pas être interprété et encore moins sanctionné par les autorités comme un manque d'intégration !
- Stop à la discrimination : le droit à l'assistance de l'État dans les situations d'urgence ne doit pas être remis en cause par des sanctions prévues par la législation sur les étrangers. Au contraire, nous nous battons pour une meilleure intégration des migrant-e-s et en particulier pour leur droit de vote actif et passif aux différents niveaux politiques.

- La dynamique de durcissement de la LEI doit être inversée. Nous rejetons et nous nous opposerons aux nouveaux durcissements prévus. Ils accentuent les inégalités de traitement et entravent l'intégration des personnes concernées dans la société.
- Les dispositions du droit des étrangers qui entraînent une précarité et une discrimination supplémentaires devraient être suspendues en période de pandémie.

Les personnes migrantes font aussi partie de la communauté de solidarité ! Toutes les personnes en situation de vie et de travail précaires doivent recevoir un soutien en cas d'urgence sans crainte de conséquences ! Luttons contre la pauvreté, pas contre les pauvres !